

L'Électrorétinogramme (ERG). Les Potentiels Évoqués Visuels (PEV). L'Électro-Oculogramme Sensoriel (EOG Sensoriel)

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'ÉLECTRORÉTINOGRAPHIE (E.R.G.) est un examen qui permet de tester le bon fonctionnement de votre rétine.

Cet examen est particulièrement indiqué pour :

- préciser les diagnostics en cas de maladies rétiniennes,
- surveiller votre rétine en cas de prise de certains médicaments, qui risquent à votre insu d'en perturber de façon grave le fonctionnement.

En pratique, la rétine est stimulée par des lumières (flash) et l'activité électrique des cellules visuelles rétiniennes est recueillie grâce à des électrodes posées sur la peau (comme pour un électrocardiogramme) et des lentilles de contact spéciales posées sur vos yeux.

L'examen est indolore grâce à l'emploi d'un collyre qui insensibilise l'œil pendant toute la durée de l'examen.

Malgré l'usage d'un gel de protection, les lentilles de contact peuvent parfois occasionner une irritation passagère qui nécessite l'instillation d'un collyre, l'application d'une pommade ou exceptionnellement la pose d'un pansement oculaire.

Dans certains cas les lentilles de contact peuvent être remplacées par des électrodes intradermiques à usage unique ou par des électrodes posées sur la peau en dessous de votre œil.

Il peut être nécessaire, par exemple chez l'enfant, de pratiquer l'examen sous anesthésie générale ; votre ophtalmologiste vous indiquera alors les modalités de cet examen qui peut nécessiter une hospitalisation.

La dilatation des pupilles est généralement nécessaire pour l'examen et rend dangereuse la conduite d'un véhicule pendant quelques heures (vision floue surtout de près, éblouissement). Il est donc conseillé de venir en transport public ou accompagné, car il vous sera impossible de repartir en conduisant un véhicule.

L'EXAMEN DES POTENTIELS ÉVOQUÉS VISUELS (PEV) est un examen qui permet de tester le bon fonctionnement des voies optiques depuis l'œil jusqu'au cerveau.

Cet examen est particulièrement indiqué pour toutes les maladies du nerf optique.

En pratique, les cellules visuelles sont stimulées par des flashes ou par des tests, et l'activité électrique est recueillie par des électrodes placées au niveau du cuir chevelu. L'examen est bien toléré.

Très exceptionnellement des flashes répétés peuvent déclencher des convulsions chez des patients prédisposés. C'est pourquoi votre ophtalmologiste vous demandera de lui signaler tout épisode d'épilepsie, de crises convulsives ou la prise de médicaments sédatifs du système nerveux.

L'ÉLECTRO-OCULOGRAMME SENSORIEL (EOG) peut venir compléter les deux examens précédents.

Des électrodes sont posées sur la peau autour des yeux. Cet examen est indolore.

Votre ophtalmologiste est disposé à répondre à toute question complémentaire que vous souhaiteriez lui poser.

Les dispositions réglementaires font obligation au médecin de prouver qu'il a fourni l'information au patient. Aussi vous demande-t-on de signer ce document dont le double est conservé par votre médecin.

Je soussigné reconnais que la nature de l'intervention, ainsi que ses risques, m'ont été expliqués en termes que j'ai compris, et qu'il a été répondu de façon satisfaisante à toutes les questions que j'ai posées.

J'ai disposé d'un délai de réflexion suffisant et

Date et Signature

donne mon accord

ne donne pas mon accord

pour la réalisation de l'acte qui m'est proposé.

Ces fiches nationales ont été créées sous l'égide de la Société Française d'Ophtalmologie (SFO) et du Syndicat National des Ophtalmologistes de France (SNOF).

Fiche révisée en novembre 2009.

<http://www.sfo.asso.fr>